



Intersyndicale CSP Kyndryl du 4 Juin 2021 :

En préambule les OS de l'intersyndicale demandent une prolongation de cet accord durant 36 mois au lieu des 18 mois proposés, afin de permettre aux nouvelles IRP de négocier sereinement des accords transférés et non transférés (à définir).

Chacun de ces nouveaux accords se substituant à la clause du présent accord auxquels il se rapporte

Convention Collective :

3 possibilités

- Pas d'accord de Transition, passage au Syntec. Conséquences ?
- Adhésion Volontaire à la métallurgie par Kyndryl par accord Collectif ou unilatéralement
- Accord Transféré dans son entièreté

L'intersyndicale n'adhère pas à la proposition de formulation du maintien au strict et unique bénéfice de l'ensemble des salariés d'IBM France concernés par le Transfert, les conditions prévues par l'accord d'adhésion volontaire tel que décliné au sein d'IBM. (Juridiquement non applicable)

Garantie de rémunération :

- Lister les éléments de rémunération transférés
- Alignement, dès le 1^{er} septembre, de la rémunération des salariés transférés chez Kyndryl sur la base des 1/12 ème de la rémunération globale des 12 Derniers mois des sommes conformément aux dispositions du code du travail (L2261-14)

ASC :

- Provision des ASC Dès le 1^{er} jour du Transfert des employés vers Kyndryl, puis versement des ASC dès la création du CSE et des comptes Bancaires.
- Versements des ASC mensuellement
- Montant des ASC : 3%
- Accord Babylou non transférable. Les OS ne pouvant décider pour les CSE qui sont souverain. Kyndryl et son/ses CSE devront prendre en charge cette partie

Tickets Restaurants :

- Montant : 9,25 € avec participation de Kyndryl de 5€55 en dehors des repas de midi en cas de Déplacement professionnel.
- Une Majoration des TR pour les DROM-COM

Fonctionnement :

- Gestions avec NDF lors d'un déplacement en Clientèle ? Différenciation si NDF repas ?

Accord Transférable :

- Mettre la liste Exhaustive :
- Des Accords Transférés
- Des Accords Non-Transférés
- L'Accord de télétravail doit être transféré dans son entièreté (hors CE0128)

Frais Professionnel :

Reprises de toutes les règles <https://w3.ibm.com/hr/web/fr/expenses/>

Montant des barèmes de remboursements (Clone & Go ?) ou taux Journalier Urssaff ?

Plafonds Repas en France métropolitaine :	
	15/04/2019
Déjeuner en déplacement professionnel à plus de 30mn du site de rattachement et du domicile	12,60 €
Déjeuner sans subvention CE	5€ (01/04/2018)
Déjeuner samedi/dimanche/jours fériés :	24,40 €
Diner si nuit hors du domicile ou retour tardif >21H	24,40 €
Petit Déjeuner :	12,60 €
Invitations tiers non IBM	92 € par personne invitée.

Protection de l'Emploi :

Une protection de l'emploi durant 36 Mois contre tout licenciement contraint (hors faute grave)

IRP :

Nomination jusqu'au élections des IRP de 12 RSS et un organisateur Central par organisation Syndicale intéressée avec 45 heures de délégation mensuel et temps plein pour l'organisateur Central.

PEE :

Reprise par Kyndryl des frais de gestion annuel du PEE (32€)

ANNEXE :

L'intersyndicale demande une mise à jour de l'Annexe. (incluant temps de travail , jours de congés)

-

Phrase incomplète ou erreur :

- **Fin chapitre 13 :**

La commission suivra avant le Transfert l'évolution des chantiers en cours, tels que présentés dans le document d'information du CSEC, et sera force de proposition pour compléter les ????????????

- Page 5

Concernant le Plan d'Epargne Entreprise, conformément au Chapitre III, 2), l'accord applicable au sein d'IBM France et ses avenants pourrait **ETRE** transférer au sein de la Kyndryl

- Page 6.

Versement de la GDP acquise au titre de la période IBM 2021

Pour l'année 2021, Kyndryl s'engage **A** poursuivre le même programme, effectif à compter du 1^{er} septembre 2021 et qui assurerait la continuité avec le programme IBM. De ce fait, il n'y aura aucun paiement à la date du transfert, mais une continuité du programme avec les mêmes modalités.

- Page 7

L'ensemble des soldes de congés et jours de repos liés, notamment, aux heures supplémentaires, astreintes, jours flexibles, jours RTT, applicables chez IBM France seront transférés vers Kyndryl. **Formation**